

**Karl Olive**

Maire de Poissy

Vice-président du Conseil départemental des Yvelines

2<sup>e</sup> Vice-président de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise

28 mars / 2019

## EFFONDREMENT D'UNE PARTIE DU MUR DE LA MAISON CENTRALE : « CET INCIDENT CONFIRME LA VÉTUSTÉ DE LA PRISON »



**Ce jeudi 28 mars, peu après midi, une partie du mur d'enceinte extérieur de la Maison Centrale de Poissy s'est effondrée, côté avenue des Ursulines. Cette portion faisait l'objet depuis le 18 mars de travaux de renforcement.**

Environ une trentaine de mètres du mur d'enceinte extérieur s'est écroulée sur la chaussée. Les forces de sécurité (polices nationale et municipale, sapeurs pompiers, administration pénitentiaire) et les services de la municipalité ont immédiatement été mobilisés sur place et ont fermé le périmètre à la circulation automobile pour permettre les premières constatations et la sécurisation des lieux, en plein centre-ville. Un chien a arpenté la zone d'effondrement pour s'assurer que personne ne se trouvait sous les décombres. L'accès restera interdit aux véhicules et aux piétons, dans les deux sens sur l'avenue des Ursulines, entre rue des Prêcheurs et rue de la Tournelle, jusqu'à nouvel ordre, et au moins jusqu'à demain, vendredi 29 mars.

Si les causes précises de l'incident restaient à définir en début d'après-midi, cet éboulement intervient alors que d'importants travaux de renforcement du mur de la prison sont en cours. Ils surviennent également peu après que la collectivité ait averti à plusieurs reprises du danger que représente la lente et inéluctable dégradation des murs d'enceintes de la Maison centrale.

**« L'effondrement de ce mur n'a heureusement fait aucun blessé, précise le maire Karl Olive. Nous mettrons tout en œuvre pour apporter notre soutien à l'administration pénitentiaire et garantir la sécurité des Pisciacais. Je note toutefois que cet incident survient alors que des travaux de renforcement ont été engagés par l'Etat. Il confirme malheureusement l'état de vétusté avancé de l'établissement ».** Et l' élu de regretter vivement que les multiples avertissements adressés par la municipalité, quant à l'état de délabrement de la prison, n'aient pas été sérieusement pris en compte.

Déjà en 2014, la sous-commission départementale de la sécurité avait dénombré de nombreux dysfonctionnements (dont la vétusté du mur d'enceinte) au sein de l'ancienne Abbaye transformée en Maison Centrale en 1821. Un avis défavorable maintenu lors d'une visite de la même sous-commission datant d'octobre 2017. En octobre 2018, suite à des chutes de pierre depuis le mur d'enceinte, la municipalité tirait également la sonnette d'alarme, interdisait une partie du cheminement piéton et du stationnement le long de la prison, et réclamait le déplacement de la Maison Centrale. Parallèlement, des courriers d'alerte étaient adressés aux services pénitentiaires, au Premier Ministre et à la Ministre de la Justice. Enfin, en novembre dernier, le journal municipal Le Pisciacais n°171 titrait "Maison Centrale de Poissy, pourquoi la prison doit être déplacée". (voir ci-contre)



**« Les limites du site sont évidentes, tant pour les conditions de travail du personnel que pour les conditions de vie des détenus et même pour la tranquillité des riverains, avait alors déclaré Karl Olive. La Maison Centrale de Poissy doit être déplacée ailleurs dans Poissy car nous voulons garder notre prison. Il n'y a pas de logique à vouloir la conserver absolument à cet emplacement, en plein centre-ville »,** insiste l'élu.

